Vos questions / nos réponses

Législation et dangers d'une molécule non référencée

Par Profil supprimé Postée le 01/01/2010 13:25

> Un ami m'a parlé d'une alternative légale à l'ecstasy, qui n'aurait ni dangers, ni neurotoxicité,ni effets secondaires.La molécule s'appelle aminoindane: avez vous des informations sur la dangerosité potentielle de ce produit et est ce légal en France?

Mise en ligne le 05/01/2010

Bonjour,

L'aminoindane ne figure pas sur la liste officielle des substances classées comme stupéfiants, elle est donc légale en France a priori.

Son usage étant très marginal, nous avons peu d'informations quant aux effets et aux risques.
Il s'agit d'un produit stimulant dont les effets semblent se rapprocher de ceux des amphétamines et de l'ecstasy. Comme toute drogue, il s'agit d'un produit psychoactif et aucun produit psychoactif n'est sans danger ou sans effet secondaire.

Généralement, les stimulants entraînent des effets secondaires au niveau cardiovasculaire (tachycardie, élévation de la pression artérielle, augmentation de la fréquence et de l'amplitude de la respiration) et au niveau de la température corporelle (risque de déshydratation et d'hyperthermie).

Les stimulants sont aussi le plus souvent toxiques pour le foie et peuvent entraîner des troubles psychiques plus ou moins prononcés : paranoïa, troubles de la mémoire et de la concentration, troubles du sommeil, attaques de panique, passages dépressifs.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Fiche sur l'ecstasy (MDMA)